

STATUT DE L'ASSOCIATION POUR PROMOTION SOCIALE

CONSTITUTION, DENOMINATION, SIEGE ET DUREE.

Art. 1

Constitution d'une association à but non lucratif, laïque, anti fasciste, anti raciste, anti sexiste et composée exclusivement de femmes.

Association « Amazones de la troisième lune »

Art. 2

Siège de l'association.

Art. 3

Durée illimitée.

Art. 4

L'association est née de la rencontre de femmes et lesbiennes provenant de différentes régions d'Italie dans le but de créer un lieu de socialisation entre femmes et centre permanent de vie associative féministe, de solidarité entre femmes.

Les principes qui guident l'association proviennent de l'histoire du mouvement féministe et lesbien international, se réclament de l'autodétermination des femmes et de la lutte contre les violences masculines et contre la culture du viol.

L'association a pour but la promotion de la liberté, l'autonomie et le bien-être des femmes, l'affirmation de la capacité d'auto organisation des femmes, la valorisation de la culture, de l'art, de l'histoire, de la créativité des femmes, la sauvegarde de l'environnement des femmes.

Les buts de l'association sont :

- 1) Promouvoir des lieux de socialisation et de vie pour les femmes et les lesbiennes, où organiser des moments collectifs de participation, solidarité et initiatives politiques entre femmes et pour les femmes.
- 2) Lutter contre la violence masculines sur les femmes. Offrir une structure logistique où les femmes et les filles puissent trouver une aide. Organiser des initiatives pour lutter contre les discriminations, vexations et violences dans tous les lieux, y compris la famille. Avec la possibilité de se constituer partie civile. Organiser des ateliers d'auto défense féministe, de travail sur le genre, de travail sur l'affectif. Organiser des initiatives contre le sexisme, le racisme et la lesbophobie. Organiser un soutien pour les femmes italiennes et migrantes en difficulté d'un point de vue économique, de l'habitat ou du travail. Développer des actions de prévention, sensibilisation, formation et recherches pour développer des pratiques et des théories contre la culture du viol, la traite des femmes et la prostitution. Favoriser l'accès à la connaissance des lois qui concernent les droits des femmes.
- 3) Soutenir l'autodétermination des femmes : Favoriser la confiance des femmes en leurs propres capacités, la confiance entre femmes en créant une culture de

solidarité. Valoriser et soutenir les échanges entre femmes de toutes les cultures ou provenances.

- 4) Combattre toute forme de préjudice et discrimination à l'encontre des lesbiennes. Rendre visible les lesbiennes sur le plan politique et culturel. Organiser spectacles, festival de cinéma, présentation de livres et toute forme de diffusion de la culture lesbienne italienne et internationale.
- 5) Diffuser la culture, l'art et l'artisanat des femmes. Valoriser les talents des femmes dans tous les champs artistiques et de savoirs. Organiser, gérer et promouvoir les activités artisanales de femmes et groupe de femmes et favoriser l'enseignement de ces pratiques.
- 6)